

**RENCONTRE DÉCISIONNELLE POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS  
PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**3<sup>e</sup> rencontre du 1<sup>er</sup> décembre 2020**  
(par visioconférence)

*Délégation de pouvoirs provisoire adoptée le 23 octobre par le Conseil d'administration  
(CA-202010-09)*

---

**Direction générale :**

M. Robert Gendron, directeur général  
M<sup>e</sup> Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale  
Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle  
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement  
MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire  
Gabriel Brunet, analyste, Service du secrétariat général

**Invités :**

M<sup>e</sup> Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences (SGPDC)  
M<sup>e</sup> Marie Christine Hébert, directrice adjointe au SGPDC  
Mme Solange Lemire, conseillère en gestion de personnel au SGPDC  
M. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles (SRM)  
Mmes France Brissette, directrice adjointe au SRM  
Annabel Bastien, coordonnatrice au SRM  
MM. Roger Lalonde, directeur adjoint au Bureau des approvisionnements  
Rémi Gaulin, président du Syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l'éducation de Montréal (SPPMEM)  
Michel Mayrand, SPPMEM

\*\*\*\*\*

**Mot du directeur général**

Le directeur général, M. Robert Gendron, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

\*\*\*\*\*

1. Adoption de l'ordre du jour

Le directeur général soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 17 novembre 2020
- 3- Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- 4- A-13-08 Service du développement de l'innovation professionnelle – dépassement de coût lié au paiement de rétribution à des organismes qui recrutent des élèves en formation professionnelle – autorisation de paiement des montants de rétribution
- 5- A-29-1998 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modification au plan de l'effectif 2020-2021
- 6- A-29-1999 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – recommandation – congédiement – personnel professionnel
- 7- A-31-4261 Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour la construction d'une nouvelle école secondaire sur le terrain de l'école La Dauversière – appel d'offres 24-641P2 – attribution d'un contrat
- 8- A-31-4263 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la réfection des enveloppes extérieures des écoles Louise-Trichet, Boucher-De La Bruère et Philippe-Labarre – appel d'offres 24-654P1 – attribution d'un contrat
- 9- A-31-4265 Service des ressources financières – fourniture sur demande de mobilier scolaire – lots 1, 2, 3, 9 et 10 – appel d'offres 28-217P – attribution d'un contrat
- 10- A-31-4268 Service des ressources financières – école Notre-Dame-des-Victoires, annexe – réfection de l'abri escalier – appel d'offres 25-2876P – attribution de contrat
- 11- A-31-4294 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de verre en feuille – appel d'offres 27-645P – attribution d'un contrat

- 12- A-31-4313 Service des ressources financières – services de firmes spécialisées en prévention de la santé et sécurité des usagers lors des chantiers de construction – appel d’offres 24-569P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 13- A-31-4314 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de viande, de volaille et de poisson – appel d’offres 27-624P – attribution d’un contrat
- 14- A-31-4315 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits d’épicerie – appel d’offres 27-630P – attribution d’un contrat
- 15- A-31-4320 Service des ressources financières – services professionnels pour les élèves en suspension – appel d’offres 24-649P – demande d’autorisation
- 16- A-33-1639 Service des ressources matérielles – école Garneau – dépassement de coûts – travaux supplémentaires dans le cadre de la rénovation de l’enveloppe extérieure
- 17- A-33-1652 Service des ressources matérielles – Centre administratif (CA) et Annexe – prolongation de contrat pour la location d’unités de ventilation, chauffage et climatisation (novembre 2020 à octobre 2021) – attribution de contrats de gré à gré
- 18- A-33-1656 Service des ressources matérielles – école Père-Marquette – Autoriser un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande de réaliser des travaux généraux à taux horaires pour le remplacement d’un refroidisseur
- 19- A-34-3301 Service du secrétariat général – autorisation d’engager une poursuite judiciaire dans le cadre du projet de réfection de la toiture et des lanterneaux à l’école Joseph-François-Perreault, appel d’offres 25-2566P
- 20- Documents d’information :
- a) Tableau de bord des projets institutionnels pour la période du 15 octobre au 15 novembre 2020
  - b) A-33-1648 Service des ressources matérielles – Centre Yves-Thériault – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels en architecture dans le cadre Rénovation de l’enveloppe
  - c) A-33-1655 Service des ressources matérielles – école Alphonse-Desjardins annexe temporaire – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre du projet de réfection de la cour et réhabilitation des sols
- 21- Décisions prises hors rencontre
- 22- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 17 novembre 2020

Considérant les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général approuve le procès-verbal de la rencontre décisionnelle du 17 novembre 2020.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 17 novembre 2020.

3. Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2020-2021 est déposé. Aucune incidence financière. Le directeur général suit de près la situation financière du CSSDM.

4. Service du développement de l'innovation professionnelle – dépassement de coût lié au paiement de rétribution à des organismes qui recrutent des élèves en formation professionnelle – autorisation de paiement des montants de rétribution

Document déposé : Rapport A-13-08 en date du 26 novembre 2020 de M. Claude Desroches concernant le sujet en référence

L'étude de ce rapport est **REPORTÉE** à une prochaine rencontre décisionnelle.

5. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modification au plan de l'effectif 2020-2021

Document déposé : Rapport A-29-1998 en date du 27 novembre 2020 de Mme Olga Braga ri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que M. Joseph Ambroise Claude et M. Gaston Bernard, ouvriers d'entretien classe II, sont affectés à un surcroît de travail à 100 % (38,75 heures/semaine) depuis le 14 septembre 2020 à l'école Saint-Henri;

CONSIDÉRANT que M. Jean-Climaque Duprévil, préposé aux élèves handicapés est affecté à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 27 octobre 2020 à l'Hôpital Marie-Enfant;

CONSIDÉRANT que Mme Vanessa Well, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 2 novembre 2020 et que M. Abdeslam Khouya, ouvrier d'entretien classe II est affecté à un surcroît de travail à 29,6774 % (11,5 heures/semaine) depuis le 31 août 2020 à l'école Barclay;

CONSIDÉRANT que Mme Hasret Mengi, ouvrière d'entretien classe II est affectée à un surcroît de travail à 100 % (38,75 heures/semaine) depuis le 13 octobre 2020 à l'école Saint-Gabriel-Lalemant;

CONSIDÉRANT que M. Olivier Drapeau, technicien en éducation spécialisée est affecté à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 24 août 2020 à l'école Charles-Bruneau;

CONSIDÉRANT que M. Nathanaël Jacques, ouvrier d'entretien classe II est affecté à un surcroît de travail à 100 % (38,75 heures/semaine) depuis le 26 octobre 2020 à l'école Fernand-Seguin;

CONSIDÉRANT que Mme Genevieve Lamothe, conseillère pédagogique est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020 au Bureau de de l'insertion professionnelle, de la formation et l'expérience employé;

CONSIDÉRANT le besoin additionnel en service de psychoéducation à l'école La Dauversière pour répondre aux besoins des élèves;

CONSIDÉRANT que Mme Charmlyne Sévère-Azelai, Mme Élodie Bergeron, Mme Gabrielle Delorme-Grenier, Mme Leila Silem, Mme Siham Bachtarzi, Mme Stéphanie Therrien, Mme Vanessa Drouin et que M. Yves Joseph Candio, techniciens en éducation spécialisée sont affectés à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 24 août 2020 à l'école Irénée-Lussier;

CONSIDÉRANT que Mme Myriam Dubreuil-Coyles, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 25 août 2020 à l'école Irénée-Lussier;

CONSIDÉRANT que Mme Roxanne Gallant-Mercure, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 26 août 2020 à l'école Irénée-Lussier;

CONSIDÉRANT que Mme Bianca Ponton-Beauchamp, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 28 août 2020 à l'école Irénée-Lussier;

CONSIDÉRANT que Mme Megan Ghipponi, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 13 octobre 2020 à l'école Irénée-Lussier;

CONSIDÉRANT que Mme Nébinydé André Ouadba et Mme Lisbeth Tremblay, techniciennes en éducation spécialisée sont affectées à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 26 août 2020 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Valérie Ouellet, Mme Chaïma Maazami, Mme Anne Marie Côté, Mme Cindy Tremblay, techniciennes en éducation spécialisée sont affectées à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 27 août 2020 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Guerly Samedy, technicienne en éducation spécialisée et que Mme Sonia Niyonkuru, préposée aux élèves handicapés sont affectées à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 28 août 2020 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Kathleen Civil, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 31 août 2020 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Daniela Fagaras, préposée aux élèves handicapés est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 3 septembre 2020 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Fatoumata Bakayoko, préposée aux élèves handicapés est affectée à un surcroît de travail à 85 % (29,75 heures/semaine) depuis le 3 septembre 2020 à l'école de Victor-Doré;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER deux postes annuels à temps plein d'ouvrier d'entretien classe II à 100 % à l'école Saint-Henri à l'indice 100-286-1-63000-177;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein de préposé aux élèves handicapés à 100 % à l'école de l'hôpital Marie-Enfant à l'indice 100-236-1-23400-167;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein de technicien en éducation spécialisée à 100 % à l'école Barclay à l'indice 100-122-1-23140-167;
- 4° de CRÉER un poste annuel à temps partiel à 29,6774 % d'ouvrier d'entretien classe II à l'école Barclay à l'indice 100-122-1-63000-167;
- 5° de CRÉER un poste annuel à temps plein d'ouvrier d'entretien classe II à 100 % à l'école Saint-Gabriel-Lalemant à l'indice 100-084-1-63000-177;
- 6° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein de technicien en éducation spécialisée à 100 % à l'école Charles-Bruneau à l'indice 100-207-1-23140-167;
- 7° de CRÉER un poste annuel à temps plein d'ouvrier d'entretien classe II à 100 % à l'école Fernand-Seguin à l'indice 100-101-1-63000-177;
- 8° de CRÉER un poste annuel à temps plein de conseiller pédagogique à 100 % au Bureau de l'insertion professionnelle, de la formation et l'expérience employé à l'indice 517-000-6-26240-147;
- 9° de CRÉER un poste annuel à temps partiel à 20 % de psychoéducateur à l'école La Dauversière à l'indice 100-282-6-23147-140;

- 10° de CRÉER 12 postes saisonniers à temps plein de technicien en éducation spécialisée à 85,7143 % à l'école Irénée-Lussier à l'indice 100-221-1-23140-167;
- 11° de CRÉER huit postes saisonniers à temps plein de technicien en éducation spécialisée à 85,7143 % à l'école de l'Étincelle à l'indice 100-215-1-23140-167;
- 12° de CRÉER deux postes saisonniers à temps plein de préposé aux élèves handicapés à 85,7143 % à l'école de l'Étincelle à l'indice 100-215-1-23410-167;
- 13° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein de préposé aux élèves handicapés à 85 % à l'école de Victor-Doré à l'indice 100-205-1-23410-167;
- 14° de MODIFIER les plans de l'effectif 2020-2021 du personnel professionnel (résolution 5 de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 6 mai 2020) et du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 6 de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 6 mai 2020).

6. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – recommandation – congédiement – personnel professionnel

Document déposé : Rapport A-29-1999 en date du novembre 2020  
de Mme Solange Lemire concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la personne concernée dont le matricule est 157 770 932 n'a pas fait les efforts demandés afin d'entretenir de bonnes relations interpersonnelles avec ses collègues et ses supérieures;

CONSIDÉRANT l'attitude de rigidité de la personne concernée;

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes de l'employeur et le refus répété de la personne concernée d'effectuer le travail demandé;

CONSIDÉRANT l'absence de changement d'attitude et de comportement de la personne concernée afin d'améliorer le climat de travail;

CONSIDÉRANT l'absence de volonté ou effort de la part de la personne concernée quant à l'ouverture et l'écoute demandées;

CONSIDÉRANT les comportements d'insubordination de la personne concernée;

CONSIDÉRANT les comportements répétitifs d'irrespect de la personne concernée envers ses collègues et ses supérieurs;

CONSIDÉRANT que la personne concernée n'a pas mis en pratique le Plan d'action qu'elle a elle-même soumis à l'employeur;

CONSIDÉRANT les nombreuses mesures disciplinaires remises à la personne concernée qui force est de constater n'ont pas permises à la personne concernée de comprendre le sérieux de la situation et de l'importance d'amender son comportement;

CONSIDÉRANT la tolérance et la patience de l'employeur;

CONSIDÉRANT que le lien de confiance est irrémédiablement rompu;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ACCEPTER le rapport soumis;
- 2° de CONGÉDIER et de PROCÉDER à la fermeture définitive du dossier d'employé de la personne concernée dont le matricule est 157 770 932;
- 3° de MANDATER le Secrétariat général pour faire parvenir à la personne concernée dont le matricule est 157 770 932 une lettre l'informant de cette décision dans un délai de trois jours suivant la décision du directeur général.

7. Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour la construction d'une nouvelle école secondaire sur le terrain de l'école La Dauversière – appel d'offres 24-641P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4261 en date du 26 novembre 2020 de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour la construction d'une nouvelle école secondaire située sur le terrain de l'école La Dauversière;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les cinq soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du CSSDM, conditionnellement à l'approbation du MEQ;



CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 100 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Cima+ s.e.n.c.*, en consortium avec *GBI Experts-Conseils inc.* pour la construction d'une nouvelle école secondaire sur le terrain de l'école La Dauversière. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

8. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la réfection des enveloppes extérieures des écoles Louise-Trichet, Boucher-De La Bruère et Philippe-Labarre – appel d'offres 24-654P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4263 en date du 25 novembre 2020 de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour des travaux de rénovation des enveloppes extérieures des écoles Louise-Trichet, Boucher-De La Bruère et Philippe-Labarre;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que cinq (5) soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les cinq (5) soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été modifié et présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juin 2020;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 385 554 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *BARIN S.E.N.C.R.L* pour des travaux de rénovation des enveloppes extérieures des écoles Louise-Trichet, Boucher-De-La Bruère et Philippe-Labarre. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

9. Service des ressources financières – fourniture sur demande de mobilier scolaire – lots 1, 2, 3, 9 et 10 – appel d'offres 28-217P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4265 en date du 27 novembre 2020  
de Mmes Radia Dehimi et Sophie Beauchamp concernant  
le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour la fourniture sur demande de mobilier scolaire pour les lots 1, 2, 3, 9 et 10;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 23 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que les demandes d'achat seront attribuées au fournisseur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres fournisseurs seront sollicités en fonction de leur rang respectif présenté ci-dessous et selon le prix de leur soumission respective pour chacun des lots :

Lot 1 – Tables et pupitres :

1. *Alpha-Vico*
2. *Alpha-Tabco inc.*
3. *Brault & Bouthillier*

Lot 2 – Tables de formes spéciales :

1. *Alpha-Tabco inc.*
2. *Alpha-Vico*
3. *Distribution Pierre Larochelle*
4. *Novexco inc.*
5. *Brault & Bouthillier*

Lot 3 – Chaises :

1. *Alpha-Vico*
2. *Distribution Pierre Larochelle*
3. *Alpha-Tabco inc.*
4. *Brault & Bouthillier*

Lot 9 – Autres :

1. *Distribution Pierre Larochelle*
2. *Alpha-Vico*

Lot 10 – Tables spéciales 2 :

1. *Novexco inc.*
2. *Distribution Pierre Larochelle*
3. *Brault & Bouthillier*

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 101 098,50 \$ plus taxes à *Alpha-Vico*, *Alpha-Tabco inc.*, *Alpha-Vico*, *Brault & Bouthillier* pour la fourniture sur demande de mobilier scolaire – lot 1. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire. La valeur de la première option de renouvellement est de 172 138,08 \$ et pour la deuxième option de renouvellement est de 148 616,28 \$. La valeur totale du contrat pour les trois années est de 421 852,86 \$ plus taxes;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 126 972,00 \$ plus taxes à *Alpha-Tabco inc., Alpha-Vico, Distribution Pierre Larochelle, Novexco inc. Brault & Bouthillier* pour la fourniture sur demande de mobilier scolaire – lot 2. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire. La valeur de la première option de renouvellement est de 177 760,80 \$ et pour la deuxième option de renouvellement est de 186 648,84 \$. La valeur totale du contrat pour les trois années est de 491 381,64 \$ plus taxes;
- 3° d'ATTRIBUER un contrat de 44 773,50 \$ plus taxes à *Alpha-Vico, Distribution Pierre Larochelle, Alpha-Tabco inc., Brault & Bouthillier* pour la fourniture sur demande de mobilier scolaire – lot 3. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire. La valeur de la première option de renouvellement est de 62 686,81 \$ et pour la deuxième option de renouvellement est de 65 822,35 \$. La valeur totale du contrat pour les trois années est de 173 282,66 \$ plus taxes;
- 4° d'ATTRIBUER un contrat de 32 023,50 \$ plus taxes à *Distribution Pierre Larochelle, Alpha-Vico* pour la fourniture sur demande de mobilier scolaire – lot 9. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire. La valeur de la première option de renouvellement est de 44 832,90 \$ et pour la deuxième option de renouvellement est de 47 074,55 \$. La valeur totale du contrat pour les trois années est de 123 930,95 \$ plus taxes;
- 5° d'ATTRIBUER un contrat de 35 661,60 \$ plus taxes à *Novexco inc. Distribution Pierre Larochelle, Brault & Bouthillier* pour la fourniture sur demande de mobilier scolaire – lot 10. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire. La valeur de la première option de renouvellement est de 47 548,80 \$ et pour la deuxième option de renouvellement est de 48 499,78 \$. La valeur totale du contrat pour les trois années est de 131 710,18 \$ plus taxes.

10. Service des ressources financières – école Notre-Dame-des-Victoires, annexe – réfection de l'abri escalier – appel d'offres 25-2876P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4268 en date du 24 novembre 2020 de M. Abdellaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la réfection de l'abri escalier extérieur à l'école Notre-Dame-des-Victoires, annexe;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 19 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Construction Planit inc.* au montant de 155 725 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 155 725 \$ plus taxes à *Construction Planit inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de l'abri escalier extérieur de l'école Notre-Dame-Des-Victoires, annexe;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

11. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de verre en feuille – appel d'offres 27-645P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4294 en date du 17 novembre 2020  
de M. Naceur Guediri et de Mme Nathalie Sauvé concernant  
le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour le matériel de verre en feuille;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 14 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire conforme est *Vitrierie R.D. Itée* au montant de 180 565,40 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 15 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* qui autorisent la négociation de prix lorsqu'un seul soumissionnaire a présenté une soumission conforme;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 56 318,50 \$ plus taxes à *Vitrierie R.D. Itée* pour la fourniture sur demande de matériel de verre en feuille. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire.

12. Service des ressources financières – services de firmes spécialisées en prévention de la santé et sécurité des usagers lors des chantiers de construction – appel d'offres 24-569P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4313 en date du 23 novembre 2020 de M. Éric R. Tétrault et de Mme Marthe Murielle Papin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, deux contrats à exécution sur demande ont été attribués à *LES SERVICES EXP INC.* et *BRÛLÉ MURRAY & ASSOCIÉS inc.* pour des services en prévention de la santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT qu'au moment de la rédaction de ce rapport près de 85 % du montant prévu pour la première option de renouvellement a été dépensé;

CONSIDÉRANT que les sommes restantes ne permettront pas au Service des ressources matérielles de répondre aux besoins pour ce type de services, jusqu'à l'échéance d'un an du renouvellement prévu en juillet 2021;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des ressources matérielles) a été consulté et recommande l'exercice de la deuxième option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *LES SERVICES EXP inc.* et *BRÛLÉ MURRAY & ASSOCIÉS inc.* ont été consultés et acceptent de reconduire l'entente pour la seconde option de renouvellement, selon prix et les prévus à cette option;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le renouvellement des deux contrats à exécution sur demande d'une valeur annuelle totale de 919 480 \$ plus taxes avec les firmes *LES SERVICES EXP inc.* et *BRÛLÉ MURRAY & ASSOCIÉS inc.* pour les services en prévention de la santé et sécurité des usagers lors des chantiers de construction. Ces contrats seront valides jusqu'à l'attribution de nouveaux contrats à la suite d'un nouvel appel d'offres publics prévus au mois de mars 2021.

13. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de viande, de volaille et de poisson – appel d'offres 27-624P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4314 en date du 24 novembre 2020 de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur qui livrera sur demande les produits de viande, de volaille et de poisson dans les écoles du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) ainsi qu'aux organismes communautaires partenaires dans le cadre de la mesure alimentaire en milieux défavorisés;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 29 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le seul et plus bas soumissionnaire conforme est *Dubord & Rainville inc.* au montant de 3 154 612,38 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 15 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* qui autorisent la négociation de prix lorsqu'un seul soumissionnaire a présenté une soumission conforme;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au seul et plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 525 768,73 \$ plus taxes à *Dubord & Rainville inc.* pour la fourniture sur demande des produits de viande, de volaille et de poisson. Ce contrat, de six mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire.

14. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits d'épicerie – appel d'offres 27-630P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4315 en date du 23 novembre 2020 de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur qui livrera sur demande les produits d'épicerie dans les écoles du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) ainsi qu'aux organismes communautaires partenaires dans le cadre de la mesure alimentaire en milieux défavorisés;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 6 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Dubord & Rainville inc.* au montant de 14 629 224,39 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° l'attribution d'un contrat de 2 438 204,07 \$ plus taxes à *Dubord & Rainville inc.* pour la fourniture sur demande des produits d'épicerie. Ce contrat, de six mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire.

15. Service des ressources financières – services professionnels pour les élèves en suspension – appel d'offres 24-649P – demande d'autorisation

Document déposé : Rapport A-31-4320 en date du 25 novembre 2020 de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels pour les élèves en suspension;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 6 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale est pour un terme d'une année, avec la possibilité de la renouveler pour deux années additionnelles, une année à la fois;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est basé sur une démonstration de la qualité minimale en vue d'une adjudication selon le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue a été évaluée par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la soumission analysée par le comité de sélection a été déclarée acceptable puisqu'elle a atteint le niveau de performance acceptable;

CONSIDÉRANT que dans un tel cas, et en vertu de l'article 46 du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*, le comité de sélection ne prend pas connaissance du prix et laisse au dirigeant de l'organisme public le soin de déterminer s'il y a lieu de poursuivre ou non le processus d'adjudication;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;



Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'ouverture de l'enveloppe de prix de la seule soumission admissible et conforme et ayant atteint le niveau de performance acceptable, soit celle de *YMCA du Québec*.

16. Service des ressources matérielles – école Garneau – dépassement de coûts – travaux supplémentaires dans le cadre de la rénovation de l'enveloppe extérieure

Document déposé : Rapport A-33-1639 en date du 23 novembre 2020  
de M. Osée Benoit concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *St-Denis Thompson* pour le projet de sécurisation (en urgence) d'une portion de la façade de l'école Garneau, située au 1808, avenue Papineau, à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires dus à des imprévus de chantier ainsi qu'à des délais de fabrication et livraison importants;

CONSIDÉRANT que le dépassement de coûts dans ce projet résulte d'une variation de quantité de travaux dans la cadre d'une commande liée à un contrat à exécution sur demande avec un fournisseur homologué;

CONSIDÉRANT que l'ajustement dont fait état le présent rapport engendre un dépassement au-dessus du seuil de 300 000 \$;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 *Résorption déficit entretien 2020-2021*, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve des approbations requises et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *St-Denis Thompson* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la sécurisation en urgence d'une portion de façade de l'école Garneau.

17. Service des ressources matérielles – Centre administratif (CA) et Annexe – prolongation de contrat pour la location d'unités de ventilation, chauffage et climatisation (novembre 2020 à octobre 2021) – attribution de contrats de gré à gré

Document déposé : Rapport A-33-1652 en date du 12 novembre 2020  
de M. Pankaj Patel concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'arrêt des systèmes de ventilation centraux du Centre administratif (CA) de la CSSDM et de l'Annexe, la location d'unités de ventilation, de chauffage et de climatisation a été rendue nécessaire;

CONSIDÉRANT que devant le nouvel échéancier de délocalisation du CA et de l'Annexe, le Comité exécutif, à sa séance du 2 avril 2019, a autorisé une dépense de 662 368,36 \$ pour l'attribution de contrats de gré à gré en vertu du motif 4 de l'article 13 de la *Loi des contrats des organismes publics* (LCOP) pour la location et l'installation d'unités de ventilation, chauffage et climatisation et ce, pour la période de mai 2019 au 30 avril 2020 (réf. Rapport A-33-1348);

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été conclu avec l'entreprise spécialisée *Produit Énergétique GAL inc.*;

CONSIDÉRANT que les interventions requises consisteront principalement à maintenir les installations électriques et les équipements déjà installés;

CONSIDÉRANT que le CSSDM doit, au cours des prochains mois, poursuivre certaines activités n'ayant pas encore été relocalisées, notamment les archives, l'imprimerie, la salle des serveurs TI, le secteur d'entretien électromécanique;

CONSIDÉRANT que le CSSDM doit s'assurer de fournir des systèmes temporaires de ventilation, de chauffage et de climatisation aux occupants afin de maintenir une qualité d'air intérieur adéquate;

CONSIDÉRANT que les dépenses dont fait état le présent rapport seront absorbées en partie par une réserve du CSSDM et par le budget de l'entretien des immeubles excédentaires, par conséquent, elles n'auront pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à prolonger le contrat attribué à *Produit Énergétique GAL inc.* pour le maintien des unités de ventilation, de chauffage et de climatisation au Centre administratif et à l'Annexe pour la période et au montant indiqués au présent rapport.

18. Service des ressources matérielles – école Père-Marquette – autoriser un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande de réaliser des travaux généraux à taux horaires pour le remplacement d'un refroidisseur

Document déposé : Rapport A-33-1656 en date du 23 novembre 2020  
de M. Alexandre Lessard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le refroidisseur de l'école Père-Marquette, située au 6030, rue Marquette, à Montréal, n'est plus fonctionnel et qu'un équipement temporaire a été loué à l'été dernier pour assurer le confort dans l'école;

CONSIDÉRANT que le nouveau refroidisseur doit être fonctionnel au 1<sup>er</sup> juin 2021 pour assurer le confort des usagers;

CONSIDÉRANT que les délais pour la production et la livraison d'un refroidisseur sont de l'ordre de 18 à 22 semaines;

CONSIDÉRANT que les méthodes d'octroi de contrat par appel d'offres en approvisionnement et en construction ou de gré à gré causeraient des délais supplémentaires ne permettant pas une livraison du refroidisseur et son installation dans les délais souhaités;

CONSIDÉRANT que selon les conditions du contrat, si l'entrepreneur homologué, selon les priorités établies à la suite du processus d'appel d'offres 15-304P, n'est pas en mesure de réaliser les travaux demandés et qu'il le signifie au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), ces travaux peuvent être proposés à l'entrepreneur suivant;

CONSIDÉRANT que la valeur du contrat annuel relatif à l'appel d'offres 15-304P est de 9 020 722 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) 2020-2025, qui a été modifié et présenté au ministère de l'Éducation (MEQ) en juin 2020;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve des approbations requises et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER l'exécution, par l'entrepreneur homologué à issus de l'appel d'offres 15-304P, dans le cadre de son contrat à exécution sur demande, des travaux de remplacement d'un refroidisseur de l'école Père-Marquette, dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

19. Service du secrétariat général – autorisation d'engager une poursuite judiciaire dans le cadre du projet de réfection de la toiture et des lanterneaux à l'école Joseph-François-Perreault, appel d'offres 25-2566P

Document déposé : Rapport A-34-3301 en date du 27 novembre 2020  
de M<sup>e</sup> Émilie Brosseau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les travaux du projet de réfection de la toiture et des lanterneaux à l'école Joseph François Perreault, numéro d'appel d'offres 25-2566P (004 045 870) sont terminés;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) d'entamer une poursuite judiciaire pour recouvrer les sommes dues telles que mentionnées au rapport A-34-3101;

CONSIDÉRANT l'article 164 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* qui délègue le pouvoir au comité exécutif d'autoriser une poursuite judiciaire de plus de 500 000 \$;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de la résolution CA-202010-09;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER, telles que décrites dans le présent rapport, des poursuites judiciaires dans le cadre du projet de réfection de la toiture et des lanterneaux à l'école Joseph François Perreault, appel d'offres 25-2566P (004 045 870);
- 2° de DEMANDER au Bureau des affaires juridiques de signer tout document permettant d'entamer de telles poursuites judiciaires.

20. Documents d'information :

- a) Tableau de bord des projets institutionnels pour la période du 15 octobre au 15 novembre 2020
- b) A-33-1648 Service des ressources matérielles – Centre Yves-Thériault – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels en architecture dans le cadre Rénovation de l'enveloppe
- c) A-33-1655 Service des ressources matérielles – école Alphonse-Desjardins annexe temporaire – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre du projet de réfection de la cour et réhabilitation des sols

21. Décisions prises hors rencontre

Ne s'applique pas.

22. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 16 h 45.